

93 /  
COMMISSION chargée de l'examen : 1° du projet de loi, portant approbation de la Convention signée à Bangkok, le 7 mai 1886, entre la France et le Siam, en vue de favoriser le développement du commerce entre l'Annam et Luang-Prabang; 2° du projet de loi portant approbation du traité d'amitié, de commerce et de navigation, signé à Séoul, le 4 juin 1886, entre la France et la Corée. (N<sup>os</sup> 103 et 104, session extraordinaire 1886.)

Nommée le 17 janvier 1887.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : BARBEY.  
2° — MILHET-FONTARABIE.  
3° — SCHOELCHER. *Président*  
4° — AMIRAL JAURÈS.  
5° — VELTEN.  
6° — EMILE LABICHE.  
7° — DE CASABIANCA. *Secrétaire*  
8° — CHALLEMEL-LACOUR.  
9° — FOURNIER (Indre-et-Loire).



Séance du 1<sup>er</sup> Février 1887.

La Commission chargée d'examiner le projet de loi portant approbation du traité d'amitié, de commerce et de navigation, signé à Sioul, le 4 Juin 1886, entre la France et la Corée est nommée M. de Casbiana, rapporteur.

Le Président

La Commission chargée d'examiner le projet de loi portant approbation de la Convention signée à Bangkok le 7 Mai 1886, entre la France et le Siam, en vue de faciliter le développement de commerce entre l'Annam et Luang Pra-bang est nommée M. de Casbiana rapporteur.

Le Président

V. Schœlcher